

Fiscalité et investissement participatif

Mercredi 22 mai 2024

Financement Participatif France, association loi 1901, immatriculée sous le SIRET 804 506 798 00045 est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Île de France, et certifié Qualiopi.

Présentation et objectifs

Public

Les équipes relations investisseurs des Prestataires de services de financement participatif (PSFP).

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation. Il est cependant demandé aux participants de renvoyer un questionnaire d'attentes afin de mieux connaître leur profil et d'adapter la formation.

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (3 heures). Elle aura lieu de 14h00 à 17h00, le mercredi 22 mai 2024.

Lieu de la formation et accessibilité

La formation se tiendra chez Jeantet, 11 Rue Galilée, 75116 Paris et en visio, via Teams.

Le lien est envoyé en amont de la formation.

Objectif pédagogique

La formation a pour but de permettre aux personnels des PSFP d'acquérir les connaissances relatives d'une part à la fiscalité des investissements de leurs clients sur leur plateforme ; et d'autre part aux obligations déclaratives incombant aux plateformes de crowdfunding selon leur spécificité.

Compétences visées

- ✓ Être en mesure de conseiller son client investisseur sur ses obligations fiscales et les réductions qu'il peut avoir.
- ✓ Connaître les obligations déclaratives relatives à son activité.

- ✓ Être informé de la fiscalité indirecte des activités du crowdfunding et les évolutions législatives.

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Modalité d'évaluation

- Avant la formation, un questionnaire d'attentes doit être complété par le stagiaire afin d'évaluer sa connaissance par rapport à l'objet de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée sous la forme d'un quizz en fin de session.

Tarif de la formation

- **400€ TTC membres FPF (TVA non applicable)**
30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure
- 550€ TTC non-membres FPF

Mode de règlement : Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Inscription

Les inscriptions à la formation s'effectuent vis un formulaire en ligne :

<https://forms.gle/iHoVEiRbMBAiHAv7>

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via un formulaire Google :

INSCRIPTION

Renseignements

Florence de MAUPEOU, Directrice générale FPF

florence.demaupeou@financeparticipative.org

06 59 93 50 92

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une convention de formation simplifiée et une facture sont adressées au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement et de la convention signée.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

Programme et formateur

Le programme

1. La fiscalité des investissements
 - Régime fiscal des dividendes ;
 - Régime fiscal des intérêts ;
 - Régime fiscal des plus-values ;
2. Régimes fiscaux de faveur liés à l'investissement
 - Éligibilité des sociétés de projet aux régimes de faveurs fiscaux (IR-PME / PEA-PME / art. 150-0 B ter du CGI) ;
 - Réinvestissement économique de l'article 150-0 B ter du CGI
3. Impact des obligations fiscales de l'établissement payeur/ la plateforme sur les investisseurs
 - Obligations déclaratives incombant aux établissements payeurs/ plateforme (PFNL, IFU, déclarations n°2777, déclaration des contrats de prêts, obligations déclaratives prévues à l'article 242 bis du CGI) ;
 - Dispositifs de limitation de la déductibilité des charges financières.
4. La fiscalité des holdings d'investissement (*régime fiscal, avantages et points d'attention*)

Questions/réponses

Les formateurs

Gabriel di Chiara | Partner | Jeantet 



Gabriel di Chiara intervient dans le cadre d'opérations de fusions-acquisitions, d'investissements immobiliers, de contrôles fiscaux et de problématiques liées à la TVA et aux impôts locaux, pour le compte d'entreprises françaises et étrangères. Gabriel a été auparavant, pendant plus de trois ans, fiscaliste au sein du groupe Caisse des Dépôts. Gabriel a enseigné parallèlement à l'Université La Sorbonne Nouvelle, à l'Université Paris Est Créteil et à la Faculté Libre La Fac.

Gabriel est membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris (2022-2024) et du comité fiscalité du Conseil des Barreaux Européens. Il est également « *Recommended Lawyers* » par le Legal 500.

François-Xavier Simeoni | Counsel | Jeantet 



François-Xavier Simeoni est spécialisé en fiscalité des entreprises et intervient notamment dans le cadre d'opérations de fusions-acquisitions (audit fiscal, structuration, gestion fiscale quotidienne, etc.).

Il a par ailleurs développé une expertise en matière de contrôle/contentieux fiscal et accompagne une clientèle de résidents fiscaux français ou étrangers, entreprises et particuliers, dans le cadre de leurs problématiques de fiscalité internationale.